



Conseil Municipal de BEAUVAl

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 05 mai 2025 à 19h00

Date de convocation : 25 avril 2025

Quorum : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en réunion, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur THUILLIER Bernard, le Maire

Etaient présents : M. THUILLIER Bernard, Mme MESROUA Martine, M. DHEILLY Jean-Jacques, Mme THUILLIER RABOUILLE Agnès, M. BOUTEMY Eric, M. DELPLANQUE Christian, Mme BEAUGRAND Evelyne, M. ASTIER Gérard, Mme TABOUX Nathalie, Mme DIEPPE Delphine, M. VASSEUR Vincent, M. NIQUET Jean-François, M. CANDAS Bernard, Mme POIRÉ Valérie, Mme LANCIAUX Nathalie, M. ROUCOU Anthony

Etaient absents : Mme PODEVIN Marie-José donne pouvoir à M. THUILLIER Bernard, M. LEROY Philippe et M. KOSZTUR Pierre

Mme MESROUA Martine est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 15 avril 2025 :

M. CANDAS B. souhaite faire une observation sur la page 4, car il n'a pas entendu la question suivante « M. le Maire demande à M. CANDAS si les Beauvalois auraient encore pu supporter une augmentation du service assainissement pour payer 1 000 000 d'euros de déracordement. S'il l'avait entendu, il aurait répondu que ce million d'euros sera de toute façon financé par les beauvalois sans leur demander leur avis au titre du budget commune.

M. CANDAS B. demande la signification de « RIFSEEP ».

M. le Maire répond que c'est le régime indemnitaire des agents qui a augmenté au 1^{er} janvier 2024. M. le Maire rappelle à M. CANDAS qu'il lui a fait remarquer qu'il était mauvais dans ses comptes puisque les charges de personnel ont augmenté de 33 % depuis 2020. Les charges de personnel n'ont pas augmenté de 33 % mais de 12.53 % sur 5 ans. Le recrutement de la bibliothécaire n'a pas été pris en compte, une somme de 18 000 € versée en 2018 au lieu de 2017 ainsi que les remboursements des arrêts maladie par l'assurance.

M. CANDAS B. maintient son chiffre qui est extrait du compte administratif 2020 comparé à 2024.

M. le Maire répond que les agents en arrêt sont remplacés et qu'il faut bien les payer, de plus il faut soustraire les remboursements de l'assurance.

L'intervention de M. CANDAS concernant la baisse de 25 % de l'électricité entre 2020 et 2024 due à notamment l'extinction de nuit de l'éclairage public n'a pas été retranscrite. M. CANDAS rappelle qu'il avait demandé s'il était possible de revoir les modalités de la fermeture de l'éclairage public car cela pose un certain nombre de soucis.

M. le Maire répond que ce n'est pas une question primordiale.

Dans les questions diverses, M. CANDAS n'a pas évoqué la rue Charles Cagny mais la RD 77 sur toute la traversée de Beauval.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 est approuvé par 16 pour et 1 voix contre

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire point à l'ordre du jour : Vente des maisons 14 et 14 bis rue des Ecoles – 16 voix pour et 1 voix contre

Vente des maisons 14 et 14 bis rue des Ecoles à Beauval

M. le Maire propose à l'assemblée de vendre les maisons situées 14 rue des écoles et 14 bis rue des Ecoles à Beauval pour 300 000.00 € net vendeur l'ensemble.

M. le Maire rappelle que l'ancienne maison du directeur devait être vendue à la personne qui avait le projet de crèche mais qu'elle n'a pu l'acquérir faute d'avoir obtenu l'ensemble de ses prêts.

M. le Maire rappelle que la commune a perdu de l'argent avec les impayés sur l'ancienne maison du directeur qui a été libéré et informe le conseil que l'appartement va également se libérer prochainement, la salle de tarot est vide.

M. le Maire donne lecture des estimations du Service des Domaines.

M. ROUCOU A. rappelle qu'il avait été évoqué un logement de secours.

M. le Maire répond que la commune a encore deux logements au-dessus du Pôle, le presbytère et la maison de la Gare. Deux dossiers d'expulsion sont en cours. On attend les jugements.

M. ROUCOU A. demande si ces deux logements seront reloués.

M. le Maire répond que oui certainement mais qu'il faudra refaire les études thermiques.

M. ROUCOU A. demande combien de logements peuvent être réalisés dans la salle de tarot et explique qu'il serait judicieux d'en conserver un.

M. le Maire répond qu'un logement peut être réalisé dans la salle de tarot, un à l'étage et qu'il n'est pas favorable pour en garder un car la CCTNP a un logement d'urgence.

M. DHEILLY J.J. ajoute que si la commune n'a pas de demande le logement d'urgence, il restera inoccupé.

M. CANDAS B. demande le nom du futur acquéreur et si cette vente est compatible avec la crèche.

M. le Maire répond qu'il s'agit de M. Freddy BERNARD et ajoute que Mme DIEPPE est informée.

Vu les avis du Service des Domaines du 10 mars 2025 et du 25 avril 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour, 01 voix contre et 02 abstentions de vendre les maisons 14 et 14 bis rue des écoles à Beauval au prix de 300 000.00 € net vendeur à M. Freddy BERNARD.

Créances éteintes service des eaux

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu un mail du Centre des Finances Publiques de Doullens l'informant de la décision de la commission de surendettement d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à savoir un effacement de dettes correspondant à de la facturation d'eau pour un montant de 955.03 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'entériner la décision de la commission de surendettement et d'admettre en créances éteintes la somme de 955.03 € sur le budget du service des eaux.

Réhabilitation d'un commerce de proximité et d'un logement - Désignation d'un Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS)

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner un CSPS dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un commerce de proximité et d'un logement.

M. le Maire donne lecture des trois devis qu'il a reçus :

Prestataire	Montant HT	Montant TTC
APAVE	2 560.00 €	3 072.00 €
MEGATEC	3 180.00 €	3 816.00 €

QUALICONSULT	4 600.00 €	5 520.00 €
--------------	------------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour et 1 voix contre d'attribuer la mission de CSPS à l'APAVE pour un montant de 2 560.00 € HT et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Réhabilitation d'un commerce de proximité et d'un logement - Attribution et autorisation de signature des marchés travaux

M. le Maire explique à l'assemblée que la consultation a été mise en ligne sur la plateforme « marchéspublics596280 » le 17 mars 2025. La date limite de réception des offres était fixé au 11 avril 2025 à 12h00.

Au regard de l'analyse de la maîtrise d'œuvre, M. le Maire propose d'attribuer les lots suivants :

Lot n°1 – Démolition - Gros Œuvre :

Ets PEUVRELLE pour un montant de 93 959.00 € HT

Lot n°2 – Désamiantage – Charpente – Couverture – Bardage :

Ets WATEL RENOVATION pour un montant de 64 546.98 € HT

Lot n°3 – Menuiserie extérieure – Métallerie :

Ets La Menuiserie Picarde pour un montant de 41 456.33 € HT

Lot n°4 – Placo – Isolation – Menuiserie intérieure :

Ets MACIP pour un montant de 55 495.10 € HT

Lot n°5 – Carrelage – Faiënce :

Ets AVANTI pour un montant de 21 726.07 € HT

Lot n°6 – Sanitaires :

Ets PROXISERV pour un montant de 16 262.01 € HT

Lot n°7 – Chauffage – Climatisation – ventilation :

Ets PROXISERV –pour un montant de 48 483.94 € HT

Lot n°8 – Electricité :

Ets ETB pour un montant de 36 730.62 € HT

Lot n°9 – Peinture – Traitement de façades :

Ets COTE PEINT PRM pour un montant de 20 343.19 € HT

Lot n°10 – Menuiserie d'aménagement – façade de commerce :

Ets SML QUIGNON pour un montant de 74 487.00 € HT

Montant total : 473 490.00 € HT

M. CANDAS B. constate qu'il n'y a pas eu de commission d'appel d'offres même si cela n'est pas obligatoire.

M. CANDAS B. informe l'assemblée qu'il est toujours en opposition par rapport à ce projet qu'il qualifie de projet pharaonique et inadaptée aux besoins des habitants de la commune et regrette que les beauvalois n'aient pas été consultés. Il est envisagé 900 000 € de travaux, le plan de financement n'a toujours pas été communiqué et le montant des subventions réellement octroyées n'est toujours pas connu.

M. le Maire annonce que 450 000 € ont pour le moment étaient attribués.

M. CANDAS B. ajoute que cela représente 50 % puisque le montant annoncé par M. le Maire est de 900 000 €.

M. le Maire répond que c'est M. CANDAS qui a annoncé cette somme pas lui. Le plan de financement a été communiqué.

M. CANDAS B. ajoute que ce qui semblerait correspondre aux besoins des beauvalois c'est un projet de superette sur la Nationale qui avait déjà été annoncé en 2019. C'est ce que M. CANDAS avait réexprimé en présence de M. DURIEUX qui avait répondu que l'on ne pouvait pas mettre un G20 tous les 5 km. Le commerce de Talmas semble bien fonctionné, avec possibilité de repas avec la boulangerie pour les routiers et les gens de passage de la RN 25.

M. CANDAS regrette qu'il soit fait une boulangerie en centre-ville qui n'est pas desservi. M. CANDAS avait demandé à M. le Maire que soit réalisé un rond-point à l'occasion des travaux sur la RN25 au sud de Beauval pour ramener les gens vers le centre du village. C'est une richesse de réaliser un projet sur la Nationale, pour exemple, l'attractivité de la Pharmacie et de l'espace santé qui sont deux phares qui vivent très bien sur la RN25.

M. CANDAS B. explique à M. le Maire qu'il n'a pas tiré les leçons de la fermeture de la boulangerie. Elle avait fait des efforts détenant notamment 10 dépôts de pain dans les villages alentours.

Mme MESROUA M. demande à M. CANDAS s'il sait combien coûte à une entreprise un dépôt de pain par mois.

M. CANDAS B. regrette qu'à aucun moment la commune n'ait fait de démarches pour les rencontrer.

M. le Maire répond à M. CANDAS qu'une fois de plus, les chiffres annoncés sont inexacts voir volontairement déformés afin de nuire. Le coût réel après appel d'offres s'élève à 738 477.91 € TTC et non 920 000 € comme publié ou annoncé. Le montant avant appel d'offres diffusé en conseil était de 883 836 € TTC. A ce jour, la charge effective pour la commune, quand elle aura perçu les 80 % (aujourd'hui, elle est à 70 % de subventions), avec le remboursement de TVA déduit, sera d'environ 147 695 €, on va dire 200 000 €. Sur un tel projet, sachant que la commune a acheté l'immeuble 144 000 € tous frais confondus, elle fait une belle opération. Cette somme représente à peine le prix d'achat du bâtiment. 70 % de subventions ont été accordées soit 450 000 €, on attend encore le fonds vert. Cette somme sera amortie en moins de 10 ans avec les loyers qui vont rentrer. M. le Maire proposera lors d'un prochain conseil que le boulanger soit exonéré de loyer pendant 6 mois afin de lui permettre de constituer une trésorerie de démarrage.

La proposition de M. CANDAS d'installer une boulangerie industrielle sur la Nationale est absurde. Il en existe une à Talmas et une autre en projet à Doullens. Cette idée ne répond à aucun besoin réel si ce n'est celui de saboter l'initiative locale d'un artisan engagé. En tenant ce discours, M. CANDAS condamne l'artisan boulanger avant même qu'il ne commence.

M. CANDAS affirme qu'il n'y a de la clientèle que sur la Nationale et donc que le centre bourg est voué à mourir. Cela est faux. Des habitants de Doullens disaient venir à Beauval chercher du pain de qualité. Si la boulangerie est fermée, c'est probablement un problème de gestion, non pas par manque de clientèle.

Le commerce en centre bourg à Beauval fonctionne, comme la boucherie qui attire des personnes des villages alentours et qui prouve que le commerce en centre bourg à encore toute sa place à condition qu'on le soutienne. Ce n'est pas en envoyant les gens à Doullens pour acheter leur pain qu'ils sont aidés. Le coût pour aller chercher une baguette à Doullens est d'environ 1.15 €. Le pouvoir d'achat des Beauvalois est creusé et le village affaibli. En suivant la logique de M. CANDAS, nous signerions la mort du cœur de Beauval ce qui serait un coup fatal pour les commerçants comme le Café de la Poste ou la Presse qui verront leur activité périclitée au moment même où ils approchent de la retraite. Le chiffre d'affaire baissant, trouveront-ils un repreneur dans un bourg déserté ? Conserver nos commerces ou en créer, c'est garantir l'avenir de notre village.

Sans dynamisme local, les services suivront : la poste, l'école, l'attractivité globale...

M. le Maire demande à M. ROUCOU et Mme POIRÉ s'ils partagent les propos de M. CANDAS, publiés sur la page Facebook, qui porte le nom de leur groupe et si leur silence vaut caution ? M. ROUCOU et Mme POIRÉ n'ont exprimé aucune réserve. Il est temps qu'ils assument leurs responsabilités dans ce débat. Il est facile de critiquer depuis les coulisses. Mais lorsque l'on aspire à des responsabilités, il faut avoir le courage de défendre des projets concrets, réalistes et porteurs d'avenir pour la commune. Ce projet de boulangerie en fait partie ainsi que le transfert de la compétence Eau.

M. CANDAS B. redemande à M. le Maire quels sont les financements en subventions.

M. le MAIRE lui répond que 300 000 € ont été accordés par le Département et 150 000 € par la Région soit

450 000 €.

Mme POIRÉ demande à M. le Maire s'il a déjà vu « Mme POIRÉ Valérie » avec un compte facebook car elle n'a pas de compte. Elle n'en a jamais créé et n'a pas connaissance de ce qui est écrit sur ce compte.

M. le Maire répond que M. CANDAS écrit au nom du groupe auquel elle participe.

M. ROUCOU A. ajoute qu'il y a un groupe qui a un compte Facebook, qu'une communication est faite par M. CANDAS qui déclare des choses sur le groupe pour l'ancienne liste. Il ne faut pas prendre les beauvalois pour des imbéciles. Tout le monde est capable d'analyser et de voir ce que chacun vote. A aucun moment lui et Mme POIRÉ ont voté contre les projets qui sont dans l'intérêt des Beauvalois.

M. le Maire répond qu'ils n'ont qu'à demander à M. CANDAS qu'ils les consultent avant de publier.

M. ROUCOU A. précise qu'il n'a pas de compte Facebook et qu'il est anti réseaux sociaux.

Mme TABOUX N. demande à M ROUCOU ce qu'il pense du projet de la boulangerie.

M. ROUCOU A. répond qu'il est favorable, qu'il faut faire vivre le village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour et 01 voix contre d'attribuer les marchés ci-dessus énumérés et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision y compris les marchés.

Adhésion de la Commune de Beauval au SIAEP du Doullennais et des environs - vote de principe

M. le Maire propose de prendre une délibération de principe pour l'adhésion de la commune de Beauval au SIAEP du Doullennais et des environs en vue du transfert de la compétence « eau ».

M. CANDAS B. demande si un poste de vice-président est prévu pour Beauval car actuellement dans les statuts il est précisé trois postes dont deux sont occupés. Est-ce que c'est dans les négociations ?

M. le Maire répond que non.

M. CANDAS B. demande si la simulation du prix du m³ a été faite en intégrant Beauval car pour l'instant il n'y a pas de chiffre. Pour le SIAEP, le prix de revient du m³ pour 120 m³ est à 1.89 € TTC. Une simulation a-t-elle été faite compte tenu des 2000 habitants de Beauval et l'apport de la commune pour la redistribution notamment des coûts de fonctionnement du SIAEP ?

M. CANDAS B. a vu 1.89 € sur le site officiel par rapport au SIAEP pour 120 m³, 1.25 € soit 1.32 € TTC pour Beauval, il y a quand même un écart important entre les tarifs.

La convention prévoit le transfert des excédents qui sont de 778 040 € au 31 décembre 2024 d'après le compte administratif. M. le Maire a toujours dit que la commune consommait environ 200 m³ par jour. Si on fait le calcul 200 m³ par jour par 365 multiplié par 1.25, cela fait un chiffre d'affaire potentiel de 91 250 €. Quand on divise les 778 040 € d'excédents par 91 250 €, cela fait 8.5 années de consommation gratuite pour Beauval. Pendant la centaine d'années qu'à vécu le service d'eau, les beauvalois ont payé 8 années de consommation pour rien. C'est un mauvais coup que la commune fait aux Beauvalois car les transferts de services vers les Com de Coms ne sont généralement pas porteurs d'économies pour les habitants.

M. le Maire a annoncé 500 000 € travaux sur le château d'eau, pendant cette mandature rien n'a été réalisé si ce n'est de consolider toujours un peu plus le matelas.

Il est prévu une contribution financière de 100 € par habitant soit 200 000 €. M. CANDAS demande à M. le Maire comment il va les payer, avec les excédents ou sur le budget communal. 100 € supplémentaires par habitants sont demandés si la commune prend des options.

Le SIAEP de Doullens distribue de l'eau pour 13 614 habitants. Le Syndicat est très intéressant pour les petites communes mais pas du tout intéressant pour une commune comme Beauval. Si la commune s'engage, dans la convention il n'y a pas de clause de sortie. Si Beauval veut quitter le syndicat, une étude d'impacte est à financer et il faudra obtenir l'avis de toutes les communes. M. CANDAS annonce un taux de rendement du SIAEP à 88 %.

M. le Maire lui répond que ce chiffre est encore inexact. Le taux de rendement du SIAEP est de 80 %. M. le Maire reproche à M. CANDAS de ne prendre que les chiffres qu'il l'intéresse.

M. CANDAS invite tout le monde à vérifier le rendement en allant sur le lien publié sur facebook. Ces chiffres sont publiés par l'observatoire nationale sur l'eau potable et l'assainissement. M. CANDAS se réjouit que des communes comme Grouches-Luchuel, Lucheux et Canteleux ne soient pas adhérentes à un syndicat et que certains maires du département de la Meuse se soient réjouis que le transfert de l'eau ne soit plus obligatoire au 1er janvier 2026.

M. le Maire annonce que le taux de rendement pour le SIAEP Doullens est de 78 % et Beauval 79.5. Ces documents datent d'une étude réalisée par l'AMEVA à la demande de la CCTNP.

L'eau potable est un enjeu vital que nous ne pouvons plus prendre à la légère. La sécurité de l'approvisionnement en eau potable n'est pas un luxe, c'est une exigence vitale, une obligation absolue à laquelle aucun élu responsable ne peut se soustraire. La dégradation des réserves d'eau potable et de leur qualité est une réalité nationale. Penser que la commune de Beauval serait épargnée est une illusion dangereuse. Si M. CANDAS pense encore que notre commune est à l'abri, M. le Maire l'invite à consulter les résultats des dernières analyses. Ces données ne sont pas des hypothèses, des chiffres inventés ou des scénarios catastrophes. Ce sont des résultats concrets de recherches récentes que nous avons la responsabilité de prendre en compte immédiatement. Le dernier rapport de l'ARS reçu la semaine dernière dégrade BEAUVALL en qualité C, qualité insuffisante. Un service sous pression, des obligations croissantes et des moyens qui ne suivent plus, la protection de la ressource en eau, son captage, son stockage, sa distribution ne relèvent plus d'un savoir faire artisanal. L'époque du fontainier qui se débrouillait est bel et bien révolue. Aujourd'hui c'est une gestion rigoureuse, technique et encadrée qui est exigée. Cela implique du personnel hautement qualifié, des outils adaptés, des suivis réguliers et des rapports de conformité de plus en plus complexe à établir. Pensons à nos enfants. Que laisserons-nous si nous ne faisons rien ou si nous choisissons l'attentisme par confort ou par posture politique ?

Pourquoi transférer la compétence EAU ? Parce que rester seul, c'est s'isoler dans l'échec.

Depuis 2019, un diagnostic approfondi de notre réseau a été mené par le cabinet Altéréo. Ce document identifie les travaux urgents à réaliser accompagné de leur chiffrage détaillé. Et pourtant, malgré ce rapport et les travaux que nous avons réalisés rien n'a vraiment changé fondamentalement. D'autres priorités s'accumulent, les coûts augmentent, nos moyens stagnent.

Refuser de s'adapter, c'est mettre en péril la qualité de l'eau que nous distribuons chaque jour. Le transfert de compétence n'est plus obligatoire à ce jour mais il est profondément nécessaire. Refuser cette évolution, c'est prendre le risque de voir notre service public de l'eau s'effondrer sous le poids des ses obligations non tenues. L'heure n'est plus aux débats politiques mais à la décision responsable. La santé publique, l'intérêt général et la survie de notre réseau exigent une décision ferme. Ne pas agir aujourd'hui, c'est exposer Beauval à une crise de l'eau qui ne fera pas de distinction entre majorité et opposition. Ce n'est pas une question de sensibilité politique, ce n'est pas une affaire d'orgueil communal, c'est une obligation morale, sanitaire et stratégique.

Assurer l'approvisionnement en eau, une responsabilité que nous ne pouvons pas négliger. La sécurité de l'alimentation en eau n'est pas un sujet de débat politique c'est une obligation, les faits sont là, incontestables. A Beauval, nous faisons face à des risques sanitaires bien réels. La présence de chloridazone à un taux de 0.26 microgramme/litre largement au-dessus de la réglementation. L'Agence de l'eau nous a recommandé de réaliser des travaux là-dessus. D'ailleurs, Beauval a été déclassé en C, qualité insuffisante. Les travaux essentiels ont été menés, et certains sont encore bloqués par manque de subventions.

Pour les travaux qui ont été réalisés : sécurisation de la ressource, forages 1 et 2 réhaussés et sécurisés (2024), réhabilitation du local technique au pompage en 2019, réhabilitation de portes et sécurisation par caméras (2023 / 2024), passage des caméras sur les forages en 2020, les travaux qui sont associés à ce passage de caméras sont en priorité trois. Six mètres de canalisations restent à réaliser au niveau du forage, non par négligence mais faute d'incapacité de fournir de l'eau en cas d'arrêt de production supérieure à un jour et demie. Nous n'avons pas voulu nous engager, si nous passons au SIAEP, nous aurons une capacité d'approvisionnement d'eau non limité. Le renouvellement hydraulique de la sortie du forage a été réalisé en 2020. Ce détail technique pointé par certains ne justifie pas le mépris affiché que vous nous manifestez tout le temps.

Château d'eau : Nous avons reçu le diagnostic réalisé en janvier 2025. Nous avons une étude approfondie à faire, qui a été votée. Elle était chiffrée à 300 000 € au départ et à 509 000 € aujourd'hui. Trop tard pour solliciter la DETR qui devait être déposée pour décembre 2024, nous avons reçu le diagnostic en 2025. Une

nouvelle demande est en cours pour cette année.

Interconnexion : une interconnexion était prévue avec Bonneville mais sa capacité est insuffisante. Seule une connexion avec le SIAEP permettrait une réelle sécurisation.

Le remplacement des compteurs est en cours, cent compteurs sont remplacés tous les ans avec télérelève.

Le réseau sur ROSENLEW a été étendu.

Toutes ces actions concrètes sont passées sous silence par ceux qui préfèrent caricaturer plutôt que comprendre. Un discours irresponsable face à une réalité complexe. Quand certains affirment « vous n'avez rien fait », ils insultent le travail réalisé depuis 2019. Toutes les priorités de niveau 1 ont été engagées. Critiquer est facile, travailler et assumer les conséquences, beaucoup moins. Le plan de travaux 2019 estimé à 3 100 000 € est maintenant estimé à 3 300 000 € pour les investissements nécessaires, c'est la réalité budgétaire. Avoir engagé les travaux dès 2020, aurait augmenté le coût de l'eau de 1.82 du m³. On peut supposer malgré tout que nous aurions obtenu 50 % de subventions. En intégrant ces subventions, nous serions arrivés à 2.26 € du m³, on ne parle que de la part fixe, il ne faut pas oublier qu'il y a une part variable, ce que M. CANDAS a totalement ignoré dans ses chiffres. Ces chiffres sont publics, ils ne peuvent pas être balayer par des approximations et des interprétations fallacieuses.

Un service en crise de compétences et de moyens. En 1900, on y arrivait avec notre personnel qui n'est plus formé aux exigences de l'Etat et de l'Agence de l'Eau. Notre fontainier est en arrêt longue durée. Notre secrétaire part en retraite, nous n'avons ni les compétences techniques, ni les effectifs pour assurer un service d'eau conforme aux nouvelles obligations. Soyez assuré M. CANDAS, je n'ai pas attendu votre précieux conseil pour former un personnel administratif afin de remplacer notre secrétaire en charge du service d'eau. Aujourd'hui, le service administratif est devenu une charge insoutenable pour une petite régie.

Le Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau, document contraignant de 102 pages impose des vérifications complexes sur tout le service, de la nappe au robinet. Un exemple, il faut contrôler tous les forages réalisés passé et présent. Ce travail technique ne peut plus reposer sur des élus et du personnel polyvalent. Actuellement, c'est M. BOUTEMY qui le fait.

La recherche de fuites, un exemple édifiant de nos limites. Depuis janvier, nous perdons plus de 50 m³ par jour, vous l'avez souligné. Nos outils sont obsolètes, nos agents ne sont pas expérimentés pour les utiliser et même s'ils arrivaient à entendre dans quel secteur la fuite se trouve, ils ne peuvent pas la localiser plus précisément, nous n'avons pas l'outil. Sans contrat spécialisé, nous ne sommes pas prioritaires pour l'intervention de sociétés compétentes. Une entreprise recherche la fuite depuis une semaine et elle n'a toujours pas trouvé. Cette fuite représente déjà une perte de rendement de 8 % alors que nous atteignons normalement 80 %, cela impactera directement les aides que nous pourrions recevoir par l'Agence de l'eau puisqu'il faut atteindre un certain rendement pour pouvoir prétendre aux subventions.

Le transfert au SIAEP, c'est une décision de responsabilités. Le rendement du SIAEP est similaire au notre, environ 80 %. Leur trésorerie est solide, près de 3 000 000 € pour 12 000 habitants, Beauval va leur transférer 780 000 € comme vous l'avez souligné pour 2000 habitants. Le prix du m³ est équivalent dans l'étude, c'est 1.37 € pour le SIAEP (et non 1.89) contre 1.41 € pour Beauval incluant la part fixe et variable. Ce sont les coûts 2024. Actuellement, le SIAEP recrute un technicien qualifié, de niveau ingénieur, nous ne pourrions pas lui offrir les conditions de travail et le salaire adéquats pour un service comme Beauval, il faut quand même avancer. Le syndicat est également mieux armé pour avancer les fonds avant remboursement des subventions ce que Beauval ne peut pas assurer car il y a plus de 3 000 000 € de travaux à réaliser. Il faut arrêter de jouer aux irréductibles gaulois. Rester seul pour le principe n'est ni courageux, ni visionnaire, c'est dangereux. Adhérer au SIAEP, c'est assurer un approvisionnement sécurisé, bénéficier de compétences techniques, accéder à un accompagnement administratif efficace, réduire nos coûts de fonctionnement et préserver un service public avant de pouvoir le confier à des groupes privés à des tarifs inaccessibles.

Vous avez tous reçu les statuts du SIAEP, à moins d'avoir d'importantes remarques concrètes, il est temps d'assumer nos responsabilités. Pour la sécurité de l'eau potable à Beauval, le temps n'est plus à l'hésitation. L'eau potable est pas un sujet technique ou lointain c'est une question de santé publique, de confiance et de responsabilité envers nos habitants. Aujourd'hui, nous faisons face à une double menace, diminution progressive des réserves d'eau potable et une dégradation mesurable de sa qualité. Le choix est simple, continuer à faire face, seul à des défis de plus en plus complexes ou s'engager aux côtés du SIAEP pour sécuriser l'approvisionnement en eau, réduire les coûts à long terme, garantir un service de qualité à nos concitoyens.

J'ajouterais que vous nous avez souligné que Grouches, Lucheux et Canteleux n'adhéraient pas à un syndicat. Grouches et Lucheux sont en discussion pour également adhérer au SIAEP. Vous n'êtes peut-être pas au courant mais tout le monde va adhérer à un syndicat. Je vous propose aujourd'hui avec gravité et détermination

de transférer notre compétence « eau » au SIAEP.

Nous prendrons une nouvelle délibération selon les exigences de l'Etat, il y aura sûrement une étude d'impact qui sera demandée. Nous préciserons dans la délibération les avancés que nous avons eu avec le Président du SIAEP :

Reprise du personnel :

Il est convenu que, dans le cadre de ce transfert de compétence, le SIAEP s'engage à reprendre le personnel actuellement affecté à la gestion du service de l'eau dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et la législation en vigueur.

Engagement à réaliser les travaux préconisés dans le diagnostic Alteréo 2019 :

Le SIAEP garantit que les travaux recommandés dans le diagnostic réalisé par Alteréo en 2019 seront pris en charge et exécutés conformément aux préconisations de ce document. Ces travaux, jugés indispensables à la sécurité et à la fiabilité du service public de l'eau, seront intégrés dans le programme de gestion de la compétence eau pour les années à venir en fonction des priorités définies.

Suppression du paiement de la somme de 100 euros par habitant :

Il est expressément convenu que la commune de BEAUVAL ne sera pas tenue de contribuer à hauteur des 100 euros par habitant prévus par les statuts du SIAEP pour les dépenses liées au transfert de compétence.

Les excédents du budget :

Il est convenu que les excédents du budget seront versés en totalité (moins les restes à recouvrer) au SIAEP du Doullennais et environs dans le cadre de ce transfert de compétence.

M. CANDAS fait remarquer que M. le Maire a annoncé 75 000 m3 consommés alors que lui en était à 73 000 m3 ce qui n'était pas loin.

M. le Maire précise que c'est 75 000 m3 facturés. Tous les autres chiffres M. CANDAS sont faux.

M. CANDAS ajoute que chacun peut retrouver ses chiffres sur l'observatoire national.

M. le Maire répond qu'il a tous les chiffres dans ses documents.

M. CANDAS ajoute que M. le Maire a évoqué la sécurité d'approvisionnement et rappelle que le maillage est une recommandation et non une obligation.

M. le Maire répond qu'en effet, ce n'est pas une obligation mais que Beauval a des taux de pesticides qui augmentent et on constate la présence de nouveaux pesticides.

M. ROUCOU A. fait remarquer que c'est une décision importante, qu'il faut être responsable et qu'il faut assumer les responsabilités. L'avenir nous le dira mais c'est peut-être un mauvais choix. On arrive à l'échéance du mandat, M. ROUCOU demande à M. le Maire s'il se représente et s'il est prêt à assumer cette responsabilité.

M. le Maire répond que cela ne le dérange pas. M. le Maire prend ses responsabilités, il ne les laissera pas au prochain mandat. Beauval a l'occasion de rejoindre le SIAEP car la commune a quand même beaucoup de travaux à réaliser quoi qu'en pense M. CANDAS, avec qui il n'y a rien à faire, ça ne coûte rien, ce qui le dérange c'est de transférer 780 000 € mais c'est de l'argent placé.

M. ROUCOU A. se demande si le conseil ne devrait pas laisser la décision au prochain mandat.

M. le Maire répond qu'on va demander à des gens qui n'ont peut-être jamais entendu parler de l'eau de prendre des décisions aussi importantes. Nous, nous en avons connaissance depuis longtemps, il faut prendre des décisions. Il faut imaginer que demain, dix-neuf personnes arrivent et n'y connaissent rien, ils vont se faire embobiner. Là, nous avons négocié avec le SIAEP.

M. CANDAS demande à M. le Maire s'il ne peut pas demander l'avis aux Beauvalois.

M. le Maire répond que non et rappelle que les membres du conseil sont élus pour prendre des décisions. Il faut être responsable.

M. ROUCOU A. explique que c'est une décision sur laquelle la commune ne pourra pas revenir et le prochain conseil pourrait en subir les conséquences.

M. le Maire répond que le transfert de la compétence « assainissement » a été fait et demande si des gens se plaignent.

M. CANDAS B. répond que ce n'est pas pareil.

M. ROUCOU A. reconnaît que c'est vrai pour l'instant. Il a bien compris les enjeux mais n'est pas favorable pour prendre une telle décision en fin de mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour, 01 voix contre et 02 abstentions d'adopter le principe de l'adhésion au SIAEP du Doullennais et des environs en vue du transfert de la compétence de gestion de l'eau en prenant en compte les modalités ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à solliciter une étude d'impact si celle-ci est demandée.

La présente délibération constitue une étape de principe dans le processus d'adhésion et de transfert de la compétence Eau au SIAEP. La décision définitive sera prise lors d'une délibération ultérieure, après étude approfondie des modalités techniques et financières.

Vente du tracteur Renault pour pièces

M. le Maire donne la parole à M. DHEILLY J.J. qui explique à l'assemblée que le tracteur Renault datant de 1978 est en panne et ne fonctionne plus ; qu'il s'agit d'un matériel obsolète, dont la réparation est estimée à plus de 5 000 € sans démontage préalable, ce qui n'est pas rentable.

M. le Maire propose de le vendre pour pièces au plus offrant avec un minimum de 1 000.00 €. La vente sera annoncée sur le site internet de la commune. Si à la fin de ce mois, le tracteur n'a pas été vendu, il sera donné au Lycée de l'Authie de Doullens, afin que les élèves puissent s'en servir pour leur apprentissage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre le tracteur Renault pour pièces, dans les conditions mentionnées ci-dessus au plus offrant, avec un prix de départ fixé à 1 000.00 €. A défaut de vente, le tracteur sera donné au Lycée de l'Authie, à charge pour celui-ci de venir le récupérer.

Le Maire remercie l'assemblée et clôture la séance à 20 heures 20.